



**Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 30 janvier 2019 à 19 heures  
au Centre de service de la STTR**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	Mme Maryse Bellemare	administratrice
<b>Personnes absentes</b>	M. François Belisle	vice-président
	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
<b>Personne ressource :</b>	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, ouvre cette 1<sup>ère</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(01-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin  
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 19 décembre 2018**

**(02-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare  
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 19 décembre 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 19 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Comptes à payer**

**(03-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 26730 à 26844 et les paiements directs 256 à 272 le tout couvrant la période du 5 au 24 décembre 2018, pour une somme totale de 667 312.86 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**5. Confirmation du statut d'un superviseur au transport urbain :**

**(04-19)** CONSIDÉRANT le plan d'effectifs ;

CONSIDÉRANT le départ de M. René Pellerin, superviseur permanent au transport urbain :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin  
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE confirmer M. Samuel Gosselin à titre de superviseur permanent au transport urbain.

ADOPTÉE

-----

**6. Règlement 154 (2019) sur le traitement des membres du conseil d'administration amendant le règlement 114 (2009)**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

-----

**7. Règlement 153 (2019) autorisant l'achat de quatre autobus urbains 2020 et autres projets**

**(05-19)** ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières projette la réalisation de plusieurs projets à l'intérieur de sa programmation quinquennale ;

ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières désire procéder à l'achat de quatre autobus urbains 2020 et à la réalisation de plusieurs projets ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Trois-Rivières adopte le règlement 153 (2019) précisant l'achat de quatre autobus urbains 2020 et la réalisation de plusieurs projets;

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

-----

**8. Affaires diverses**

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

-----

**9. Période de questions**

Aucune personne n'est présente à l'assemblée publique.

Mme Valérie Renaud-Martin mentionne qu'un citoyen lui a demandé quel est le processus de nomination du représentant des usagers au transport urbain.

M. de Montigny explique que, selon la Loi sur les sociétés de transport en commun, c'est la Ville de Trois-Rivières qui désigne les membres du conseil d'administration de la STTR.

M. Luc Tremblay précise que le profil recherché sera celui d'un citoyen étudiant et utilisateur du service de la STTR.

-----

**10. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 20 février 2019 à 19 h.

-----

**11. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. François Dubois

APPUYÉ DE :

Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h13.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif